

Subventions exceptionnelles dans le cadre de l'opération «Solidarité Kosovo» - Deuxième répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 mai dernier, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide globale de 100 000 F aux associations oeuvrant pour le Kosovo.

L'Association «Mères pour la Paix» bénéficiaire d'une subvention de 30 000 F, sollicite à nouveau une aide complémentaire de 3 300 F pour payer une facture de réparation consécutive à un accident de la circulation survenu lors d'un voyage en Albanie, effectué dans le cadre d'une mission humanitaire avec un véhicule de location, le montant des réparations étant inférieur à la franchise prévue dans le contrat d'assurance afférent à ce véhicule.

D'autre part, l'Association «Médecins du Monde» demande pour sa part une subvention de 40 000 F pour associer la Ville à l'opération «Convoi de Besançon» parti pour Tirana le 9 juin, chargé de produits destinés spécifiquement aux nourrissons et enfants kosovars.

De plus, le Professeur Bruno HOEU, spécialiste des maladies infectieuses au CHU de Besançon part à Kukes afin d'assurer la coordination médicale, dans le cadre d'une mission Médecins du Monde, en remplacement du Professeur VIEL.

Il est proposé d'attribuer :

- 30 000 F à Médecins du Monde,
- 3 300 F à l'Association «Mères pour la Paix».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur le crédit inscrit au BP 1999 chapitre 92.524/6745.20500.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 1999